

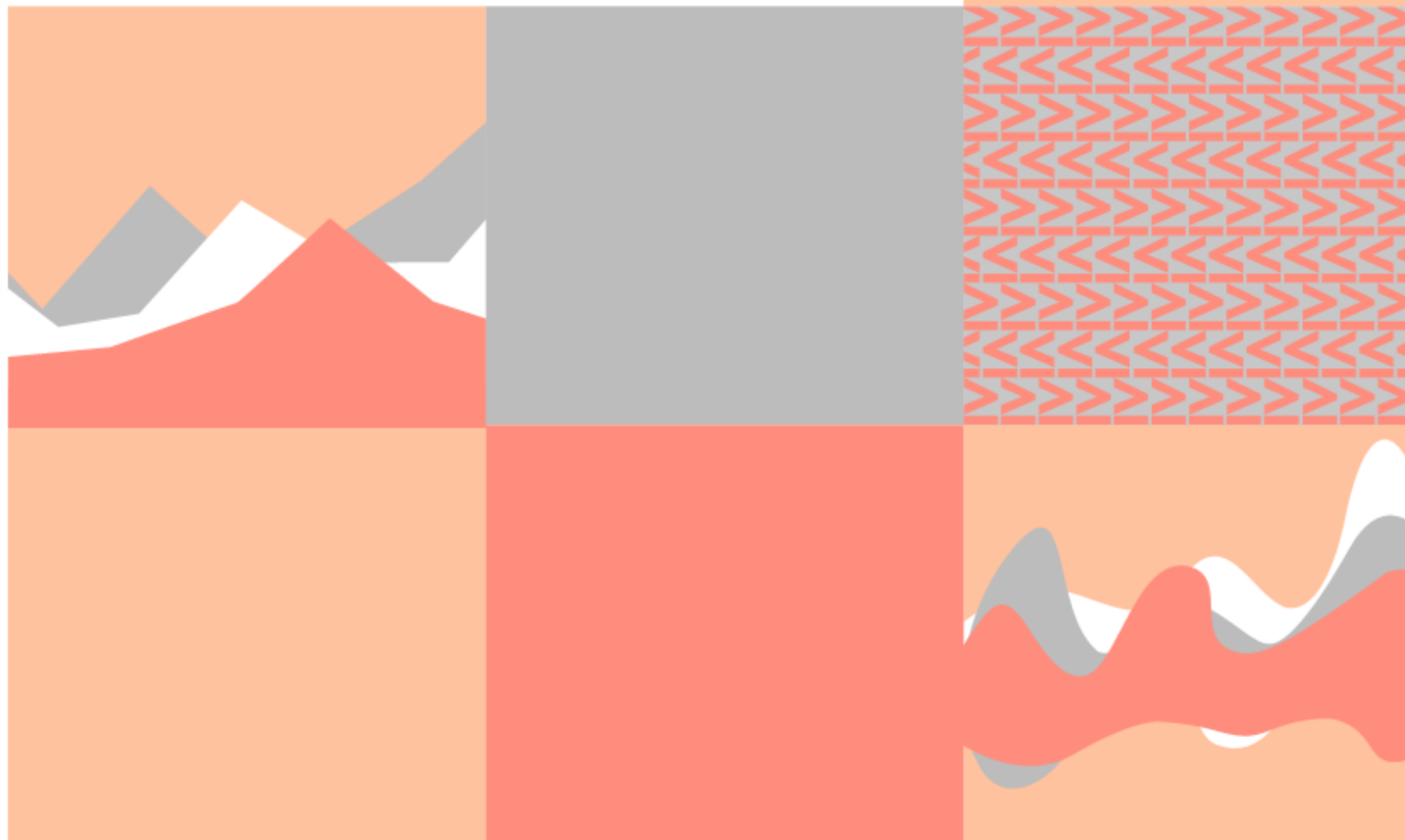


CHIFFRES & DONNÉES

MARS 2024

N°5

**Productions commercialisées des industries
agroalimentaires en 2022**



SOMMAIRE

p. 3 **1 SYNTHÈSE**

p. 4 **2 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

Contexte et objectifs

Historique

Unité statistique

Champ de l'enquête

Plan de sondage

Questionnaire

Mode de collecte

Secret statistique

p. 6 **3 PRINCIPAUX RÉSULTATS**

**Production commercialisée
des industries agroalimentaires**

**Évolutions annuelles des
productions commercialisées
des industries agroalimentaires**

**Productions commercialisées
annuelles des industries
agroalimentaires dans l'UE**

p. 10 **4 QUESTIONNAIRE**

p. 11 **5 POUR EN SAVOIR PLUS**

L'enquête a été exploitée par Auriane Renaud (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires).

1 SYNTHÈSE

En 2022, les industries agroalimentaires (IAA) situées en France commercialisent 155 milliards d'euros de produits alimentaires et de boissons. C'est 18 milliards de plus qu'en 2021 (+ 13,0 %), année pendant laquelle les ventes s'étaient fortement redressées après la crise sanitaire (+ 8,7 %).

En 2022, dans un contexte de forte hausse des prix à la production, la production commercialisée des industries alimentaires accélère nettement en valeur : + 14,6 % sur un an après + 6,7 % en 2021. Les principales productions sont très dynamiques : les viandes et produits à base de viande (+ 11,0 % à 30,1 milliards d'euros), les produits laitiers (+ 10,9 % à 25 milliards d'euros), et les autres produits alimentaires (+ 15,4 % à 21,3 milliards d'euros) portés par l'envolée du sucre. Les huiles et graisses animales et végétales flambent (+ 46,6 %). La hausse des ventes des aliments pour animaux s'accroît également (+ 17,5 % après + 14,0 % en 2021).

La progression de la production commercialisée de boissons s'atténue un peu (+ 7 %) après la vive reprise de 2021 (+ 16,4 % en 2021). Sa valeur atteint malgré tout un niveau record avec 31,6 milliards d'euros, dont 20 % proviennent du champagne.

Dans l'Union européenne, les ventes des IAA dépassent 1 000 milliards d'euros en 2022, en hausse de 17,0 % sur un an. La contribution de la France à ces ventes reste stable (15,0 % du total).

2 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire réalise une enquête sur la production vendue par les industries agroalimentaires. L'enquête annuelle de production commercialisée (EAPC) est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire par le Conseil national de l'information statistique. Elle fournit des données selon la liste européenne de codes produit dite Prodcom (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE).

Contexte et objectifs

L'enquête annuelle de production commercialisée (EAPC) a été mise en place pour répondre au règlement européen (UE) 2019/2152 du 127 novembre 2019, dit règlement *EBS* (*European business statistics*), abrogeant l'ancien règlement Prodcom et reposant sur la même liste de produits pour la fourniture des statistiques de production. L'EAPC permet ainsi de collecter chaque année des données fines sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires ¹, hors industries laitières. L'enquête permet aussi de répondre aux demandes d'utilisateurs nationaux, notamment des organisations professionnelles. Pour la diffusion des résultats annuels sur le champ des industries agroalimentaires, les résultats de l'EAPC sont complétés par :

- des données sur les produits laitiers à partir des résultats de l'enquête annuelle laitière (EAL) gérée directement par le SSP. Cette enquête statistique est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire ;
- des données agrégées transmises annuellement par différents organismes professionnels (BNIC, Facco, BNIP, Afca-Cial, CIVC, Idac-AOC ²),
- des données estimées par le SSP pour les vins (hors champagne).

Historique

La première EAPC réalisée en 2021 concerne les données relatives à l'année 2020. Elle se substitue au dispositif qui regroupait jusqu'alors une cinquantaine d'enquêtes annuelles de branche effectuées sous la responsabilité du SSP dont la collecte était pour la plupart déléguée à des organismes professionnels agréés. La mise en place de cette enquête unique, gérée directement par le SSP et recentrée sur les produits et variables répondant désormais au règlement EBS, permet d'alléger la charge de réponse des entreprises.

Unité statistique

L'unité statistique est l'entreprise au sens de l'unité légale, identifiée par son numéro Siren.

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises d'au moins vingt salariés qui fabriquent physiquement les produits figurant dans la liste Prodcom, sur le territoire français y compris dans les départements d'Outre-mer. Toutefois, pour garantir une représentativité suffisante de la nomenclature statistique des produits associés aux activités économiques dans l'Union européenne (CPA) et imposée par le règlement EBS, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà et inclure tous les producteurs

1. Les productions artisanales de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie sont exclues (artisanat commercial).

2. BNIC : Bureau national interprofessionnel du cognac

Facco : Fédération des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers

BNIP : Bureau national interprofessionnel du pruneau

Afca-Cial : Association des fabricants de compléments et fournisseurs d'additifs et ingrédients fonctionnels pour l'alimentation animale

CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne

Idac-AOC : Interprofession des appellations cidricoles

quelle que soit la taille de l'entreprise. La codification des produits détaillés dans la liste Prodcom s'effectue sur huit chiffres. Les six premiers correspondent à la classification CPA, dont les quatre premiers chiffres sont issus de la Nace. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement.

Plan de sondage

La base de sondage à partir de laquelle est tiré l'échantillon EAPC contient les unités statistiques relevant de la compétence du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur le champ des industries agroalimentaires (hors industries laitières) et susceptibles d'être enquêtées par le SSP. Elle est alimentée par les informations du répertoire Sirene, complétées par les chiffres d'affaires par branche d'activité de l'enquête sectorielle annuelle de l'Insee (ESA) et les valeurs des ventes de l'EAPC des années précédentes. L'échantillon est constitué d'entreprises au sens d'unités légales. Il est composé de sous-échantillons par activité (au niveau 5 de la nomenclature d'activités française). Pour le tirage, la méthode du *cut-off* (sélection au-dessus d'un certain seuil) est retenue pour assurer une représentativité suffisante afin de respecter les exigences du règlement EBS. Les différentes étapes pour la sélection des unités sont :

- tri des unités par chiffre d'affaires décroissant pour chaque activité (au niveau 5 de la NAF);
- sélection des n premières entreprises permettant d'atteindre la représentativité prédéfinie;
- seuil du *cut-off* correspond au chiffre d'affaires de la dernière unité sélectionnée.

Une entreprise peut être retenue pour une ou plusieurs de ses activités. Pour la campagne 2023, le SSP a interrogé 2 338 entreprises dans l'EAPC.

Questionnaire

L'EAPC permet de recenser les informations suivantes :

- la production commercialisée en quantité physique;
- la production commercialisée en valeur.

Ce degré de précision dans la liste de produits permet de répondre à des besoins spécifiques du SSP. Ces variables concernent les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national, y compris DOM, au cours de l'année civile, quelle que soit l'année de fabrication. La valeur est calculée sur la base du prix de vente départ usine et comprend le coût du conditionnement (même facturé séparément). Sont déduits de la valeur des produits correspondants les rabais, remises et ristournes accordés s'ils viennent en déduction du chiffre d'affaires fiscal.

Ne sont pas compris :

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les éventuelles taxes spécifiques de consommation (droits sur les alcools, spiritueux et tabac),
- les frais de transport facturés séparément,
- les éventuelles restitutions à l'exportation.

Mode de collecte

La collecte est réalisée par internet entre la fin février et la mi-juin de chaque année. Toutefois, l'entreprise peut demander à recevoir un questionnaire papier. Des relances sont réalisées, principalement par courrier, voire par courriel ou par téléphone, avec une priorité sur les plus grandes entreprises non répondantes. Des contrôles de cohérence interviennent lors du déroulement du questionnaire internet pour garantir la qualité des réponses en comparant notamment les réponses de l'entreprise avec celles déclarées précédemment. La non-réponse, qu'elle soit partielle ou totale, est traitée par des méthodes de redressement des données postcollecte, essentiellement *via* des imputations. Pour la campagne 2023, le taux de réponse atteint 91 %.

Secret statistique

Cette enquête relève de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Pour assurer le respect du secret statistique dans les publications, aucun résultat concernant moins de trois entreprises n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise contribue à plus de 85 % de ce résultat.

3 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les principaux résultats sont également disponibles en format tableur dans un fichier associé à cette publication. Ce fichier fournit les résultats pour toutes les années depuis 2008. Le fichier contient également des tableaux complémentaires :

- la liste des codes de production communautaire
- les productions commercialisées annuelles par code détaillé (5 positions de la NACE)

Signes conventionnels utilisés

s : résultat non publiable pour cause de secret statistique

Principaux résultats

Productions commercialisées des industries agroalimentaires

en milliards d'euros

	Ventes				
	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des industries alimentaires	98,3	99,5	100,7	107,5	123,2
Viandes et produits à base de viandes	24,9	25,7	26,7	27,1	30,1
viande de boucherie	12,6	13,1	13,4	13,7	15,4
viande de volaille	4,5	4,4	4,8	5,0	5,4
charcuterie industrielle, foie gras, conserves de viande	7,9	8,2	8,5	8,4	9,3
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	2,8	3,0	3,0	3,7	4,1
Fruits et légumes transformés	5,8	5,7	5,8	6,1	6,8
Huiles et graisses animales et végétales	2,7	2,5	2,9	3,7	5,4
Produits laitiers	21,2	20,7	21,2	22,5	25,0
dont beurre	2,3	2,3	2,3	2,4	2,8
fromages	8,6	8,2	8,1	8,5	9,2
glaces et sorbets	1,1	1,1	1,1	1,1	1,3
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	5,1	5,1	5,3	5,6	6,8
dont produits amylacés	2,1	2,0	1,9	2,0	2,6
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	9,2	9,6	9,0	9,5	11,0
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	6,0	5,9	5,5	6,0	7,1
pâtes alimentaires et couscous	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7
Autres produits alimentaires	17,1	17,5	17,2	18,4	21,3
dont sucre	2,0	1,6	1,7	1,8	2,5
chocolaterie, confiserie	3,6	3,7	3,4	3,9	4,2
plats préparés	5,5	5,9	5,4	5,8	6,6
Aliments pour animaux	9,3	9,7	9,5	10,8	12,7
animaux de ferme	6,7	6,9	6,5	7,7	9,2
animaux de compagnie	2,6	2,8	3,0	3,2	3,5
Boissons	27,5	26,7	25,4	29,6	31,6
dont boissons alcooliques distillées	4,9	5,3	4,6	5,8	6,3
vins	11,8	10,3	9,8	12,0	12,4
dont champagne	4,9	5,1	4,2	5,7	6,3
bière	2,8	2,9	2,7	2,8	3,1
boissons non alcoolisées	7,4	7,4	7,8	8,2	9,0
Produits des industries alimentaires et boissons	125,8	126,2	126,1	137,1	154,8

s : secret statistique

Source : Agreste - Prodcom - Décembre 2023

Principaux résultats

Évolutions annuelles des productions commercialisées des industries agroalimentaires

en %

	Évolutions			
	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021
Produits des industries alimentaires	1,3	1,2	6,7	14,6
Viandes et produits à base de viandes	3,0	3,9	1,5	11,0
viande de boucherie	4,4	1,8	2,5	12,8
viande de volaille	-2,0	10,0	4,7	7,1
charcuterie industrielle, foie gras, conserves de viande	3,7	4,1	-1,8	10,5
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	6,8	1,3	21,7	11,5
Fruits et légumes transformés	-1,2	2,2	4,7	10,6
Huiles et graisses animales et végétales	-8,4	16,3	27,1	46,6
Produits laitiers	-2,7	2,9	6,0	10,9
dont beurre	-0,6	-1,8	4,9	18,4
fromages	-4,5	-1,4	5,1	7,7
glaces et sorbets	1,2	1,9	-2,6	15,6
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	0,2	2,6	5,7	22,1
dont produits amylacés	-4,2	-5,2	5,8	28,4
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	3,7	-6,1	5,3	15,6
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	-0,2	-8,3	9,6	19,4
pâtes alimentaires et couscous	1,4	11,8	-3,0	23,9
Autres produits alimentaires	2,4	-1,8	7,1	15,4
dont sucre	-19,4	5,5	5,8	37,7
chocolaterie, confiserie	1,8	-6,3	13,0	7,0
plats préparés	8,3	-8,6	7,5	12,2
Aliments pour animaux	4,4	-2,0	14,0	17,5
animaux de ferme	3,4	-5,7	17,9	20,0
animaux de compagnie	7,0	7,3	5,5	11,4
Boissons	-3,1	-4,8	16,4	7,0
dont boissons alcooliques distillées	8,0	-13,0	27,2	7,2
vins	-12,2	-5,3	22,3	3,8
dont champagne	3,3	-16,7	35,6	10,9
bière	4,5	-9,0	3,9	10,3
boissons non alcoolisées	0,9	4,3	6,0	9,8
Produits des industries alimentaires et boissons	0,3	-0,1	8,7	13,0

Lecture : la valeur de la production commercialisée des industries alimentaires augmente de 14,6% entre 2021 et 2022.

s : secret statistique

Source : Agreste - Prodcom - Décembre 2023

Principaux résultats

Productions annuelles commercialisées des industries agroalimentaires dans l'Union européenne à 27

	2021			2022		
	Union européenne à 27		France	Union européenne à 27		France
	Ventes	Part dans la production des IAA	Contribution	Ventes	Part dans la production des IAA	Contribution
	en milliards d'euros	en %	en %	en milliards d'euros	en %	en %
Produits des industries alimentaires	734,9	85	15	859,5	85	14
Viandes et produits à base de viandes	183,8	21	15	213,6	21	14
viande de boucherie	88,5	10	15	99,6	10	15
viande de volaille	29,9	3	17	38,2	4	14
charcuterie industrielle, foie gras, conserves de viande	65,5	8	13	75,7	8	12
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	22,0	3	17	24,5	2	17
Fruits et légumes transformés	56,5	7	11	63,8	6	11
Huiles et graisses animales et végétales	42,0	5	9	53,7	5	10
Produits laitiers	114,1	13	20	144,4	14	17
dont beurre	10,0	1	24	13,2	1	21
fromages	47,4	6	18	60,4	6	15
glaces et sorbets	5,3	1	21	6,4	1	20
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	35,0	4	16	43,7	4	16
dont produits amylacés	9,8	1	21	12,2	1	21
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	82,1	10	12	94,7	9	12
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	54,8	6	11	61,8	6	12
pâtes alimentaires et couscous	6,5	1	9	8,1	1	9
Autres produits alimentaires	132,5	15	14	139,5	14	15
dont sucre	8,1	1	22	10,9	1	23
chocolaterie, confiserie	31,8	4	12	34,6	3	12
plats préparés	20,3	2	29	24,5	2	27
Aliments pour animaux	66,8	8	16	81,8	8	16
animaux de ferme	53,8	6	14	66,3	7	14
animaux de compagnie	13,0	2	24	15,5	2	23
Boissons	126,9	15	23	147,8	15	21
dont boissons alcooliques distillées	14,5	2	40	15,4	2	41
vins	31,9	4	37	34,3	3	36
bière	27,8	3	10	34,3	3	9
boissons non alcoolisées	46,6	5	18	57,8	6	16
Produits des industries alimentaires et boissons	861,8	100	16	1007,3	100	15

Pour des résultats détaillés, voir <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ds-056120/>

Source : Eurostat - statistiques sur la production de marchandises manufacturées au 06/12/2023

4 QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est disponible sur le site Agreste / rubrique Sources, définitions, méthodes / Sources / Production des IAA / Enquête annuelle de production commercialisée 2022 (EAPC).

[Questionnaire en ligne.](#)

5 POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le site internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Publications nationales

Productions commercialisées des industries agroalimentaires 2021

Agreste Chiffres et données n°2023-7
avril 2023

[Publication en ligne.](#)

Productions commercialisées des industries agroalimentaires – En 2019, baisse des ventes de boissons et reprise des ventes de produits alimentaires

Agreste Primeur n°2021-1
février 2021

[Publication en ligne.](#)

Productions commercialisées des industries agroalimentaires – Les ventes de l'industrie agroalimentaire diminuent légèrement en 2020 face à la Covid-19

Agreste Primeur n°2023-1
janvier 2023

[Publication en ligne.](#)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2726-6605
© Agreste 2024

agreste.agriculture.gouv.fr

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)

